



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Commissariat général à la stratégie et à la prospective

Le Commissaire général

Paris, le 26 juillet 2013

Monsieur, *Mr Michel,*

Je souhaite que vous concouriez, en tant que conseiller scientifique, aux travaux du Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

Votre mission consistera à assurer les fonctions de Secrétaire permanent de la plateforme RSE (Responsabilité sociale des entreprises), installée au sein du Commissariat général à la stratégie et à la prospective par le Premier ministre le 17 juin dernier.

Le Secrétaire permanent :

- organise, en lien avec le président de la plateforme, les réunions plénières et les réunions des groupes de travail après consultation des membres de la plateforme (ordres du jour, invitation, transmission des documents), et en assure le suivi ;
- coordonne les travaux généraux de la plateforme (production et diffusion de document auprès des membres, documents de positions des membres, suggestion et documentation de thèmes de travail, aide à la création et au suivi des groupes de travail, soutien à la définition du plan d'action de la plateforme) ;
- anime les travaux de recherche (centralisation, diffusion du savoir en la matière, entretien de réseaux avec les institutions compétentes en RSE, réseaux entreprises, experts RSE et chercheurs, production d'études et de rapports sur la RSE) ;

Monsieur Michel DOUCIN
7 rue des Lampes
91190 MEUDON

- assure les relations interministérielles sur les différents dossiers et des relations avec les parlementaires (notamment le groupe d'étude RSE ainsi que le cercle de réflexion parlementaire) ;
- apporte son concours à la relation avec les médias (préparation de documents à destination des médias, relations presse) ;
- apporte son soutien à la conception et à la mise en œuvre des évènements publics (colloques, séminaires...);
- met en place un centre de ressources dématérialisé présentant l'ensemble des activités de la plateforme ;
- élabore un rapport d'activité annuel qui, après avis des membres constituant la Plateforme, sera remis au Premier ministre puis rendu public.

Pour cette mission, vous disposerez de l'appui des services du Commissariat général, notamment du Département Travail Emploi et du Département Développement durable.

Votre indemnité mensuelle est fixée à 2 000 euros bruts.

Cette lettre de mission vaut du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

Tuis contact


Jean PISANI-FERRY